

Publicité en vertu des dispositions de la loi du 2 mai 2007

Notification par Mercator Assurances sa (Belgique)

Modifications de l'investissement en actions assorties d'un droit de vote

Les informations divulguées dans le présent document sont des informations réglementées au sens de l'Arrêté Royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers autorisés à faire du négoce sur le marché réglementé.

Les statuts de Recticel SA prévoient que tout actionnaire détenant au moins 3% des actions Recticel assorties d'un droit de vote doit le signaler à l'entreprise ainsi qu'à la Commission Bancaire, Financière et des Assurances (CBFA). Tout passage à la hausse ou à la baisse de ce seuil de 3%, puis de 5% ou d'un multiple de 5%, doit être communiqué.

Conformément à la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des entreprises cotées en bourse, Recticel (Euronext: REC) communique la situation suivante:

Mercator Assurances SA, domiciliée Desuinlei 100 2 à 2018 Anvers (Belgique) a informé Recticel et la CBFA qu' **en date du 25 mars 2010 elle a dépassé vers le bas le seuil légal de 5%**.

Mercator Assurances SA dispose d'une participation dans Recticel de 1.442.216 actions, soit 4,98% du total des actions assorties d'un droit de vote.

Les déclarations peuvent être consultées sur le site web de Recticel (http://www.recticel.com//Content/Investor_Relations/Transparency_Declarations_History.cfm).

Conformément à la loi du 2 mai 2007 et aux statuts de Recticel SA, les notifications des participations importantes ou leurs modifications peuvent être adressées à verbruggen.dirk@recticel.com.

Conformément à la législation belge actuelle en matière de transparence (loi du 2 mai 2007 – A.R. du 14 février 2008), le dénominateur déterminant la notification est de **28.931.456 actions**.

Calendrier financier

<i>Trading update</i> du premier trimestre 2010 (avant l'ouverture de la bourse)	11.05.2010
Assemblée générale 2010	11.05.2010
Cotation de l'action ex-coupon	26.05.2010
Paiement du dividende (coupon n°16)	31.05.2010
Publication des résultats semestriels 2010 (avant l'ouverture de la bourse)	31.08.2010
<i>Trading update</i> du troisième trimestre 2010 (avant l'ouverture de la bourse)	09.11.2010

Informations complémentaires

RECTICEL – avenue des Olympiades 2, B-1140 Bruxelles (Evere)	
<u>PRESSE</u>	<u>INVESTOR RELATIONS</u>
Mr Jan De Moor	Mr Michel De Smedt
Mobile: +32 475 42 78 26	Mobile: +32 479 91 11 38
Tél: +32 2 775 18 95	
demoor.jan@recticel.com	desmedt.michel@recticel.com

Recticel en bref

Recticel est un groupe belge de dimension européenne mais il est également actif dans le reste du monde. Il est présent dans 27 pays avec 117 implantations.

Recticel contribue au confort quotidien. Il fabrique non seulement des rembourrages de sièges mais encore des matelas et des sommiers de grandes marques, des isolants, des habillages intérieurs pour voitures et toutes sortes de d'autres produits destinés à des applications industrielles et domestiques.

Recticel regroupe les marques de literie réputées Beka, Lattoflex, Literie Bultex, Schlaraffia, Sembella, Swissflex, Superba et Ubica. La division Isolation fournit des produits d'isolation thermique de première qualité sous les marques connues Eurowall, Powerroof et Powerdeck.

Recticel est animé par une grande volonté de progrès technologique et d'innovation, ce qui lui a permis de percer auprès des constructeurs automobiles les plus prestigieux.

En 2009, Recticel a réalisé un chiffre d'affaires de EUR 1,3 milliard.

Recticel (NYSE Euronext: REC – Reuters: RECTt.BR – Bloomberg: REC.BB) est coté à NYSE Euronext à Bruxelles.



Ce communiqué de presse est disponible en français, en néerlandais et en anglais sur le site www.recticel.com.